

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Madame Brigitte BERTHELOT, Responsable de la division achats et commande publique (DCP), à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division achats et commande publique visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte BERTHELOT, Responsable de la division achats et commande publique, délégation est donnée à Monsieur POLLET ROUYER Thomas, chargé de mission, pour signer l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division achats et commande publique visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 06 septembre 2018
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX